**Mettre en place une mission logistique inter-chantiers mutualisée**

# Objectifs d’une mission logistique inter-chantiers mutualisée

* Limiter les nuisances (bruit, pollution, perturbation du trafic aux alentours, stationnement anarchique, trouble du voisinage, incivilités…)
* Faciliter les accès aux zones de travaux et la circulation des piétons et des VL/PL
* Garantir des livraisons en sécurité par des accès et sur des zones dédiées identifiés
* Assurer l'approvisionnement mutualisé en énergies et fluides aux chantiers
* Adapter les emprises de chantier au contexte de l’opération
* Mutualiser des services aux opérateurs, entreprises et salariés et améliorer les conditions d’intervention
* Optimiser le tri, la collecte et la valorisation des déchets en respect de la Loi REP Bâtiment**\***
* Maitriser la coactivité et les risques liés aux interfaces entre les chantiers

# Qui doit la prévoir et l’intégrer dans les pièces écrites ?

* L’aménageur à chacun des opérateurs en concertation avec l’OPC-IC et le CSPS-IC et un AMO logistique

# Quand est-ce qu’on doit la définir ?

Avant la cession des terrains aux opérateurs

# Comment ?

Inscription des obligations et recommandations posées par l’aménageur dans les pièces écrites liant l’aménageur (+ OPC Inter-chantiers + CSPS Inter-chantiers) aux opérateurs (+ MOE + CSPS)

**Documents « chapeau » :**

* Règlement inter-chantier
* Note d’organisation inter-chantiers (carnet de phasage, planning, etc.)

**Documents support** :

* Règlement d’Organisation Logistique
* **DPGF type d’une mission logistique** (à télécharger sur le site Elence.fr)

# A charge des opérateurs

Les opérateurs doivent se charger de décliner ces éléments dans la consultation de leur MOE, de leur CSPS et dans le DCE des entreprises de travaux.

# Conditions de réussite

* **Anticiper la mission logistique** dès la phase de conception en cohérence avec le règlement inter-chantiers et le carnet de phasage et en intégrant les besoins des chantiers
* **Définir la gouvernance de la mission logistique** en lien avec la cellule de coordination du secteur aménagé (rôles et missions de l’OPC IC, du CSPS-IC, du logisticien, etc.)
* **Formaliser et valoriser la mission logistique dans les contrats entre aménageur et opérateurs** pour la construction du secteur aménagé avec le financement des moyens mis en commun
* Intégration de cette mission logistique dans la consultation des entreprises de travaux avec un complément de financement au bordereau pour des prestations en option

***\**** *Loi Responsabilité Elargie du Producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment*

*Ce document a été réalisé, en janvier 2025, dans le cadre de l’action collective « Partageons La Construction - Mieux aménager et construire ensemble » en partenariat avec la FPI Région lyonnaise, l’Anact, la Carsat Rhône-Alpes et la Dreets, avec l’appui de consultant.es des cabinets conseils IMMA et Balme Conseil.*

*Téléchargeable sur le site elence.fr*

# Les bénéfices d’une logistique mutualisée interchantiers dans un secteur aménagé en construction

Mutualiser les installations de chantier (base vie, clôture, contrôle d’accès, gardiennage, source d’énergie et fluides, etc.)

* Consommation d’énergie réduite (ex : isolation, domotique, etc.)
* Conditions d’accueil et d’hygiène améliorées pour les compagnons
* Conformité réglementaire
* Frais d’occupation de domaine public mutualisés
* Economies d’échelle sur le gardiennage et la sûreté
* Intrusions évitées

## Organiser des livraisons mutualisées et planifiées

* Efficacité de l’approvisionnement en flux tendu, gain de place
* Diminution du trafic
* Moins de nuisances pour les riverains
* Réduction de l’engorgement aux zones critiques
* Stockage et transport sûrs des matériaux
* Nombre réduit de transferts de charge et dimension des zones de stockage optimisées
* Traitement des aléas liés aux livraisons

## Organiser collectivement le tri et la collecte des déchets

* Tri, revalorisation et élimination des déchets appropriés
* Réduction de l’encombrement pour une meilleure image et un gain de place
* Opportunité d’utiliser un compacteur
* Conformité à la Loi REP Bâtiment
* Réflexion amont sur les contenants avec les entreprises de travaux
* Sensibilisation des équipes aux pratiques durables et écologiques sur le chantier
* Déchets triés => prise en charge de la collecte des déchets en lien avec les éco-organismes

## Améliorer la santé et la sécurité des intervenant.es

* Conditions d’accueil et d’hygiène de qualité
* Circulations des piétons sécurisées et stationnement des véhicules organisé
* Réduction des risques liés aux TMS et aux manutentions manuelles
* Sérénité des conditions de travail de tous les intervenants (encadrant et compagnons)
* Réduction du stress

## Maitriser les délais

* Production et organisation des travaux optimisées
* Coactivité maitrisée
* Livraisons de matériaux en sécurité et en temps optimisé
* Organisation de la rotation des bennes à déchets

**Améliorer l’image pour faciliter la commercialisation des programmes et l’attractivité du secteur de la construction**

# Liste des activités logistiques communes interchantiers envisagées

**Trois parties sont développées (voir également DQE joint) :**

1. La mission logistique de base
2. Les activités autour d’une plateforme déportée
3. Les activités complémentaires à la carte

|  |  |
| --- | --- |
| Activité suivant le type d’opération | Description |
| Partie 1 : | Mission Logistique de base |
| Etude et accompagnement | Etude amont pour l'ensemble du secteur aménagé, et production d'une étude de palettisation prévisionnelle, de la charte logistique ainsi que tout élément pouvant être versé aux DCE travaux pour chaque lot. De cette étude amont découleront le dimensionnement des moyens logistiques mutualisés (plateforme logistique déportée, base vie mutualisée, etc.)  Consolidation à l’échelle du secteur de l’ensemble des études de palettisation fine, qui consiste à la production d'une étude d’approvisionnement détaillée.  Mise en place d’un dispositif de pilotage et d'indicateurs, élaboration d'un plan de sensibilisation/formation à la bonne utilisation des moyens logistiques mutualisés, rédaction des clauses de la convention de compte prorata inter-MOA dans le cas de la mise en place de plateforme logistique, et mise au point d'indicateurs d'évaluation de la démarche  Accompagnement des usages, participation à la gestion du compte prorata, évaluation : accompagnement de la démarche et des bénéficiaires, suivi des mouvements consommés par chaque bénéficiaire, évaluation mensuelle de la démarche à l'aide des indicateurs préalablement définis.  Définir en phase conception et en concertation avec le MOE, OPC et CSP :   * les différents matériaux à approvisionner, surface du colisage, dimensions et masses * les modalités d’approvisionnement horizontaux et verticaux afin d’éviter les reprises de charges manuelles   Définition des protocoles de chargement/déchargement dans le secteur.  Ce document s’applique aux entreprises et à leurs fournisseurs.  Conseils & Expertises : en fonction des besoins du secteur  Méthodes constructives, exemple : fabrication hors site, impression 3D, montage, découpe, …  Coordonner l’utilisation des branchements concessionnaires : Anticiper les besoins en branchements concessionnaires dès le début du projet de construction et établir un plan de raccordement précis |
| Régulation du trafic | Régulation par guide-trafic (en journée) en entrée du secteur aménagé avec amplitude horaire à préciser et régulation du trafic sur la zone d'attente des camions  Régulation par guide-trafic (en horaires exceptionnels) horaires à préciser en semaine ou le week-end et pour une personne mobilisée en entrée de secteur aménagé et / ou au niveau de l'aire d'attente des camions. |
| Coordination inter-chantiers | Créer un espace d'échange et d'arbitrage pour les sujets logistiques : animer, en concertation avec l’OPC-IC et le CSPS-IC des réunions de pilotage et suivi des activités liées à la chaîne d'approvisionnement : échanges, partage d'indicateurs, remontée des problèmes et prise de décisions concernant les questions logistiques.  Evaluer les situations à risque sur le terrain et les écarts par rapport au prescrit, participer à la remontée d’informations du terrain, traiter les problèmes ou les solutionner en lien avec l’OPC-IC et le CSPS-IC  En option : Participer à la concertation avec les citoyens en lien avec l’aménageur, recueillir les avis et les suggestions des citoyens sur la conception en amont de l'opération d'aménagement. Répondre aux questions et aux plaintes des riverains pendant les travaux  Participer à la coordination SST interchantiers en lien avec le coordonnateur SPS Inter-chantiers.  Mettre en place un processus collaboratif visant à garantir la sécurité et la santé de tous les travailleurs intervenant sur des chantiers multiples |
| Plan d’installation de chantier du secteur aménagé | Relecture du PIC du secteur aménagé préparé par l’OPC-IC en concertation avec l'ensemble des chantiers  Vérifier que les PIC par lot répondent aux exigences d'une logistique partagée tout en optimisant les ressources, les flux et les interactions entre les acteurs |
| Installer les clôtures et les accès au niveau du secteur | En option si nécessaire :  Possibilité de mise en place d’une clôture au niveau du secteur, y compris les zones de prestation communes (déchets, stockage, base vie)  Mise en place d’un contrôle d'accès pour le secteur |
| Mutualisation de base-vies, bureaux, salles de réunion, locaux sociaux | Partager des espaces communs et les regrouper : base-vies, bureaux, salles de réunion, des locaux sociaux sur un ou plusieurs chantiers.  En option :  Mise à disposition d’une infirmerie |
| Mutualisation d'une centrale à béton | Mise en place d'une centrale à béton commune au niveau du secteur |
| Electricité et plomberie | Branchement des bases vies du secteur aménagé |
| Administratif | Suivi administratif de l'activité au niveau su secteur : gestion des autorisations et conformités (Suivi des normes et réglementations...), coordination inter-acteur, contrôle des échéances |
| Gérer des flux de circulation chantier (piétons et véhicules) : entrées/ sorties/ voies de circulation interne au niveau du secteur | Fourniture et pose de panneaux et fléchage dans le secteur, mettre en place la signalisation adéquate pour donner l’information à toute personne intervenante (plan de circulation Piétons / Véhicules / Engins évolutif avec signalisation horizontale et verticale)  Accès des piétons et sécurisation des circulations : prévoir l’aménagement des voies et chemins d’accès reliant le cantonnement, le parking du personnel, les postes de travail et le réseau routier ainsi que le maintien des voies de circulation dégagées, nettoyées et leur entretien pendant la durée des travaux. Remarque : réaliser les voies et chemins d’accès avant le début des travaux et éviter de leur faire traverser les zones de travail et de circulation des véhicules et engins  Option : pour des secteurs aménagés de grande dimension en milieu urbain dense, mettre en place un système de régulation du trafic avec des aires d'attente (Ex : Réguly à Lyon PartDieu) |
| Agencer le stationnement des intervenants sur chantier | Orienter vers les espaces dédiés. Faire appliquer les règles de stationnement (lieux, durée). Alerte des autorités de police en cas d'infraction  En option : recherche d'aires de stationnement pour les intervenants (Mise à disposition de places, si disponibles, par l'aménageur ou recherche de stationnements privés) |
| Mutualiser les livraisons | Organiser des tournées communes à plusieurs corps d'état, voire à plusieurs chantiers dans le secteur aménagé  En option : pour des projets en milieu urbain dense et complexe, utilisation de centres de consolidation (surface, personnel) => voir l’onglet 2 Plateforme déportée |
| Gérer les espaces de stockage sur site (matériaux, déchets, prototypes, équipements de travail, …) de façon mutualisée | Réserver des espaces de stockage communs dans le secteur aménagé  En option : création d'une équipe sur site pour suivre les entrées et les sorties de stocks au service de plusieurs entreprises |
| Fournir et mutualiser l'équipe et des moyens de manutention et de levage communs (chariots élévateurs, grues mobiles, etc.) | Organiser, si possible, la mise à disposition d'une équipe (y compris personnels en insertion) et de moyens communs pour décharger les véhicules de livraisons et acheminer ou évacuer les matériaux à destination des chantiers  Mutualisation de la Grue : spécifier les conditions d’utilisation partagée de la grue pour le gros œuvre et le second œuvre |
| Mise en place d’éclairage commun des voiries/zones communes | Eclairage commun des voiries/zones communes(sauf circulation verticale car hors champ de la mission logistique du secteur aménagé) |
| Assurer le gardiennage et la sûreté | Assurer la surveillance et la sécurité du secteur aménagé, par la mise à disposition de personnel qualifié (agents de sécurité formés). Surveillance continue (24h/24 et 7j/7) ou selon les horaires définis par le maître d'ouvrage que ce soit en construction, démolition ou rénovation, pour protéger le secteur des risques sécuritaires tels que les vols, les dégradations et autres incidents. |
| Aire de lavage des camions de chantier | Fourniture, installation et maintenance d’une aire de lavage pour le secteur comprenant : aménagement du sol, installation du dispositif de lavage, gestion des eaux usées, signalisation et accessibilité, entretien hebdomadaire |
| Partie 2 : | Mission Logistique - plateforme déportée de base |
| Surfaces de stockage | Mise à disposition et entretien d'une plateforme logistique déportée (matériaux, déchets, prototypes, équipements de travail, …) de façon mutualisée des différentes opérations simultanées. Il comprend notamment : les frais d'assurance (dommages aux biens, etc.), la fourniture des fluides, y compris toute sujétion de l'opérateur. |
| Solution digitale et planification des livraisons | Mettre à disposition des entreprises de travaux un système de prise de rendez-vous sur les aires de livraison et le partage du planning  Le paramétrage du/des logiciel(s) de gestion des stocks et des livraisons et la formation initiale et l'accompagnement des utilisateurs sur toute la durée de l'opération  Mise à disposition et administration du logiciel de gestion des stocks et des livraisons |
| Déploiement du personnel et des moyens logistiques | Mobilisation quotidienne, sur site, d'un responsable logistique pour gérer les approvisionnements transitant ou non par la plateforme  Mobilisation de moyens logistiques et de manutention (personnel et matériel) nécessaires au fonctionnement de la plateforme logistique déportée  Mobilisation des moyens de transport (véhicules adaptés aux règles de livraison en zone urbaine du territoire et chauffeurs) nécessaires aux approvisionnements. Il comprend notamment : les frais d'assurance (transport, etc.), le carburant, les péages, le déchargement, y compris toute sujétion de l'opérateur |
| Sécurité des matériaux | Veiller à un stockage sûr des matériaux en vérifiant leur stabilité  Contrôler le transport des matériaux en vérifiant l’état des véhicules, la formation des conducteurs et l’arrimage des matériaux |
| Aménagement zone de transit | Aménagement d’une zone de transit : relais de la plateforme logistique située à faible distance (moins de 10km) |
| Partie 3 : | Mission Logistique - plateforme déportée complémentaire |
| Transport | Chargement et transport au-delà des quantités prévues dans la solution de base, le chargement des colis et la mobilisation des moyens de transport et de déchargement (véhicules et chauffeurs) nécessaires aux approvisionnements (y compris le déchargement sur chantier). Il comprend notamment : les frais d'assurance (transport, etc.), le carburant, les péages, y compris toute sujétion de l'opérateur  Chargement et transport d'urgence (Délai à préciser - ex : moins de 24h) |
| Prolongation de la durée de stockage | Prolongation de la durée de stockage des palettes au-delà du temps de stockage prévu dans la solution de base (Délai à préciser - Ex : 10 jours). |
| Kitting | Déballage de colis, la réorganisation des produits et la préparation d'une palette conformément aux demandes formulées par les bénéficiaires. Il comprend notamment l'ensemble des moyens (personnel et matériel) nécessaires à la réalisation de la prestation :  Kit classique : élaboration d'un kit comprenant 5 à 10 références et jusqu’à 30 articles par cartons. Le kit présente un poids inférieur à 15 kilos et est donc manutentionnable à 1 personne.  Kit simple : élaboration d'un kit comprenant moins de 5 références et jusqu’à 30 articles ou ne nécessitant pas de dépalettiser.  Kit complexe : élaboration d'un kit comprenant un nombre de références important ou un poids supérieur à 15 kilos. Le kit est plus complexe à élaborer et nécessite d’être manutentionné à deux personnes.  Paramétrage du logiciel et formation des utilisateurs pour réaliser les opérations de kitting : les potentiels besoins de paramétrage supplémentaires du ou des logiciels pour intégrer les opérations de kitting. Il comprend également la formation des utilisateurs à l'élaboration des différents kits. |
| Optimisation des livraisons | Déconditionnement/cerclage : déconditionnement d'une palette et le remplacement des emballages initiaux par de simples cerclages. Il comprend notamment l'ensemble des moyens (personnel et matériel) nécessaires à la réalisation de la prestation  Acheminement à pied d’œuvre : acheminement à pied d’œuvre d'une palette par des caristes équipés d’engins adaptés aux matériaux. |
| **Intégration dans la démarche de réemploi**  Stockage temporaire des éléments/matériaux devant être réemployés | Transport en vue stockage temporaire : le coût de transport des éléments devant être réemployés. Il comprend notamment le chargement des éléments depuis le secteur aménagé, leur transport, leur déchargement. Le même tarif sera appliqué pour le rapatriement sur le secteur aménagé  Stockage temporaire : stockage temporaire d’éléments devant être réemployés. Il comprend notamment leur mise en stock sur une installation de stockage déportée. |
| Mise à disposition de zones de travail déportées pour le reconditionnement d'éléments à réemployer | Mise à disposition de zones de travail déportées couvertes : permettant de reconditionner les éléments déposés pour réemploi. Les interventions afférentes seront assurées par des entreprises sous-traitantes missionnées par les bénéficiaires concernés. L'opérateur mettra à disposition du personnel des entreprises sous-traitantes les vestiaires, réfectoires et sanitaires nécessaires.  Mise à disposition de zones de travail déportées extérieures : permettant de reconditionner les éléments déposés pour réemploi. Les interventions afférentes seront assurées par des entreprises sous-traitantes missionnées par les bénéficiaires concernés. L'opérateur mettra à disposition du personnel des entreprises sous-traitantes les vestiaires, réfectoires et sanitaires nécessaires. |
| Gestion mutualisée des déchets de chantier | Collecte des déchets et des emballages réutilisables : collecte des déchets et des emballages réutilisables générés par les chantiers. Il comprend notamment : la mise à disposition des contenants de chantier (ex : benne, big bag) et d'étages, leur collecte sur chantier et leur chargement, le transport et l'acheminement vers les exutoires ou filières de valorisation des déchets et emballages réutilisables, ainsi que le reporting associé (pour permettre d'attester des obligations de valorisation).  Optimiser le tri et la collecte des déchets pour la valorisation ou l’élimination : Fournir une installation pour le tri en 7 flux avec des contenants spécifiques aux besoins (ex : bennes, conteneurs, big bag) et l'évacuation des déchets. Mettre en place des filières de valorisation et de réemploi.  Planifier les enlèvements des déchets : Gérer les demandes d'enlèvement de bennes avec les prestataires  En option suivant l’opération : recherche d'optimisation à l'échelle du secteur aménagé avec la mutualisation des contenants réutilisables de déchets, la centralisation de la collecte, une optimisation des fréquences de vidage |
| Mise à disposition d’emprises sur la plateforme par la mise à disposition de zones de travail déportées pour diverses opérations | Mise à disposition de zones de travail déportées  -Couvertes : mise à disposition d'une zone de travail déportée couverte (ateliers de pré-montage, de découpe, etc.). Les interventions afférentes seront assurées par des ouvriers détachés par le chantier concerné. L'opérateur mettra à disposition du personnel des entreprises sous-traitantes les vestiaires, réfectoires et sanitaires nécessaires.  -Extérieures : mise à disposition d'une zone de travail déportée extérieure (ateliers de pré-montage, de découpe, etc.). Les interventions afférentes seront assurées par des ouvriers détachés par le chantier concerné. L'opérateur mettra à disposition du personnel des entreprises sous-traitantes les vestiaires, réfectoires et sanitaires nécessaires.  Mise à disposition de zones de présentation d’échantillons :  -Couvertes : mise à disposition d’un espace couvert dédié à la présentation et au stockage d’échantillons au niveau de la plateforme logistique déportée.  -Extérieures :mise à disposition d’un espace extérieur dédié à la présentation et au stockage d’échantillons au niveau de la plateforme logistique déportée. |
| Organiser sur la durée le partage d’énergie entre opérateurs | Organiser sur la durée le partage d’énergie entre opérateurs : identifier les économies d’énergie qui peuvent être réalisées entre opérations, par exemple un centre de calcul qui fournit de l’énergie aux locaux d’habitation voisins |
| Fourniture de casiers sécurisés pour déposer les livraisons (locker) | Installer et gérer des casiers sécurisés pour faciliter le dépôt et la récupération des livraisons et les colis |